

ARRÊTE n° 2025-arr-22-fin
**Portant attribution de prix dans le cadre de « Prix CONCOURS DE
PITCH 2025 »**

La Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne,

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 20/CA/2025 datée du 24 juin 2025, portant approbation par le conseil d'administration de la modification des statuts de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 21/CA/2025 datée du 24 juin 2025, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur modifié de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 32/CA/2024 datée du 9 juillet 2024 autorisant l'attribution de prix de concours dans le cadre du Centre d'entrepreneuriat de Lyon-Saint-Étienne,

Arrête

Article 1^{er} : Des prix sont attribués, dans le cadre du « PRIX CONCOURS DE PITCH 2025 », aux lauréats suivants:

NOM	PRENOM	Montant Alloué	Projet
LEROUX	Aiko	1000 €	CactUs Lock
ROBETTE	Noah	500 €	EFB
GIRARDET	Lucas	500 €	Clustor



Article 2 : Le Directeur général des services de la ComUE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le

Mme Nathalie DOMPNIER

Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne